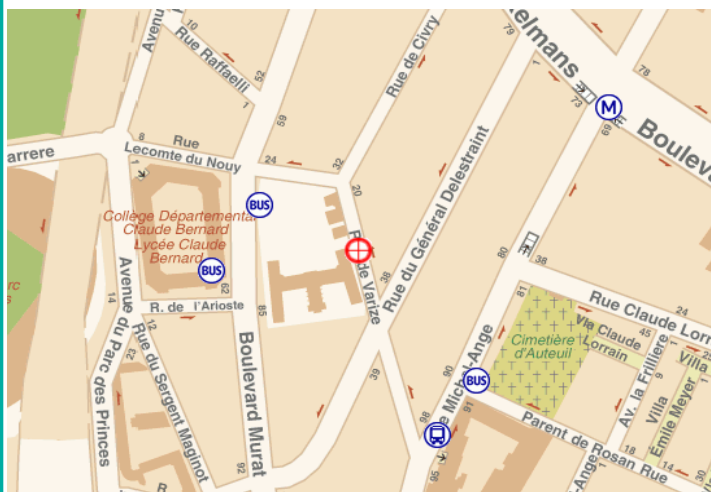


Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Contact: Mme CASTRO Marifé, cheffe de service

18 rue de Varize
75016 PARIS
Accueil au 2ème étage

☎ 01 40 71 61 22 ☎ 01 40 71 60 94
Email : savsbeauvois@vivre-asso.com



Transports

Bus PC1
Arrêt Lycée Claude Bernard

Bus 62
Arrêt Porte Saint Cloud-Murat

METRO ligne 9
Station Exelmans
ou Porte de Saint Cloud

Horaires d'ouverture:

- Lundi, mercredi, jeudi, de 9h à 19h
- Mardi, vendredi, de 9h à 18h
- Le samedi de 11h à 14h, ou de 14h à 17h pour une activité collective au SAVS ou à l'extérieur.
- Repas convivial le dernier vendredi de chaque mois jusqu'à 21h



Association d'Entraide Vivre
3-5 Rue Emile Raspail
94110 ARCUEIL

Président : Monsieur Jean-François HAVRENG
Directeur Général : Monsieur Pascal CACOT



le parcours ensemble

SAVS GUSTAVE BEAUVOIS



*Développer l'autonomie, favoriser la
réinsertion sociale et professionnelle*

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Association d'Entraide VIVRE à Paris

Reconnue d'utilité publique depuis 1955

Public accueilli

Le SAVS Gustave BEAUVOIS a une capacité d'accueil de 104 places. Il s'adresse à des femmes et des hommes de 20 à 60 ans, **exprimant une souffrance psychique** et ressentant des **entraves fortes dans leur insertion sociale et professionnelle**. Ils sont pour la plupart **déjà engagés dans un parcours de soin**.

Les conditions de prise en charge

La procédure d'admission se fait par le biais d'un courrier adressé au SAVS. La demande de prise en charge peut venir de la **CDAPH**, de la personne elle-même, de sa famille, de son référent médical. A la réception de ce courrier un premier rendez-vous lui est proposé.

Si la personne ne bénéficie pas encore d'un accord d'accompagnement émis par la CDAPH, une **demande d'accord sera effectuée auprès de la M.D.P.H.** par le biais d'un certificat médical et d'un dossier administratif. Une demande de prise en charge pour bénéficier de l'aide sociale légale doit être engagée.

Les objectifs de la prise en charge

Le SAVS Gustave BEAUVOIS propose un accompagnement social global dans un cadre structuré permettant aux usagers :

- De promouvoir l'**autonomie** et l'**épanouissement personnel**
- De réfléchir à un projet personnel **d'insertion professionnelle** et à sa réalisation
- De faciliter l'**insertion sociale** et l'**accès ou le maintien des droits**.



L'accueil

La personne est reçue tout d'abord par la **Cheffe de service**, puis par le **psychologue**. Lors de ces entretiens, une présentation du service et de ses objectifs sera faite et une **attention particulière sera portée aux attentes** que la personne exprimera vis-à-vis du SAVS. L'admission se fera en accord avec la personne, puis il lui sera attribué un **référent de suivi**.

Accompagnement

La personne bénéficie d'un **accompagnement individuel avec son référent**. Ils définissent ensemble un **projet personnalisé**. Selon les besoins et demandes des personnes, des interventions concrètes sont faites au **SAVS**, lors de **visites à domicile** ou lors **d'accompagnements extérieurs**. Ces divers accompagnements favorisent l'**autonomie** et l'**épanouissement personnel** à travers l'organisation de la vie quotidienne, le logement, la gestion budgétaire et administrative, le soutien dans le parcours de soin, l'insertion sociale et/ou professionnelle ainsi qu'un **soutien psychologique**. Afin de garantir un **accompagnement global** de la personne, l'équipe coopère avec les différents **partenaires** qui l'entourent.



Les activités proposées

En parallèle, la personne accompagnée peut également participer aux différentes **activités collectives** qui sont proposées chaque mois : sorties culturelles, cuisine, relaxation, théâtre, presse, jeux de société, groupe de parole, redynamisation cognitive, sport...

Ces activités en lien avec le projet d'accompagnement des usagers visent à faciliter l'épanouissement personnel et une insertion satisfaisante dans la cité.